L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 21 MAI 1880.

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON,
DENTISTES,
59..............Bourbon..............59

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 [illegible] pièce; aurification et plombage, de $1 à [illegible] par dent, suivant la carie.
4 [illegible]—1an,D,Mer.V

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de venir faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." —J'expose la médaille que m'ont valu mes rateliers. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.
Les prix les plus réduits de la ville.
City Dental Rooms, 150 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 [illegible]

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 --- DAUPHINE --- 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880[illegible]

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] [illegible] forment l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Les Meilleurs Pianos
ET
Les Plus Populaires
A
Grunewald Hall
14, 16, 18, 20 & 22
RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway, Knabe, Pleyel, Weber, Fischer — PIANOS
AINSI QUE LES
Clough & Warren, Peloubet, Pelton & Co, Orgues

Les plus recherchés nonobstant la modicité de leurs prix.
Tout ce qui de loin ou de près se rattache à la musique se vend également à très bon marché chez Grunewald.
Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Venez voir nos instruments de musique, vous juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales auxquelles tout se vend chez
LOUIS GRUNEWALD,
31mars—2m GRUNEWALD HALL.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES.
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.
Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 5 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Delachaise Brick Company,
(Capacité de fabrication Dix Millions.)
Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.
HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.
Briques de campagne, première qualité, bien cuites, Tuiles de bouilloires, fourneaux et chaudières.
Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement.
Atterrissages faciles aux bateaux et aux chalands.
Bureau, en ville, No 140 rue Gravier, ou boite No 14 Mechanics' & Dealers Exchange, et Boite No 379 Poste de la Nouvelle Orléans.
24 mars—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Albain Pierre,	Hobbe Mme, née Dumas
Anziee François,	Javen Eugénie.
Adone Charles,	Kochatre John,
Audibert François,	Laffon De Marie,
Bistes Jean,	Lacase Charles Pierre Joseph,
Berrett de Mazaria,	Lunel Jean Marie,
Bager Augustin,	Lanes Jean Emanuel,
Beneveval Me,	Le Bayer Adelaide,
Brunet Antonin,	Le Baucher Julien Etienne,
Bumell Joseph Emile,	Lacroix Pierre Paul,
Bernes Léopold,	Laborde Vve Pierre et Gabriel,
Biotte Charles Louis,	Lacabe Antoinette et Jean Baptiste,
Basse Marcel in,	Lassalle Joseph,
Brunner Marie,	Latanie Lin,
Barthe Vve Joseph Frédérich,	Labatut Gabriel,
Border Vve, née Segalar,	Lacase François
Calendier Albert,	Lahite Vve,
Cavalecier Joseph,	Michalet Louis A.
Champeau,	Mazané Pierre,
Castaing Jean François	Marque Jules,
Costex Marie Anne,	Magnard Jean Baptiste,
Charpentier Louis Abraham.	Mourian François,
Cahen Salomon,	Mark Wm Augustin,
Cossé Louis,	Moinet Constant Jacques
Cesard Mr	Morel Jean Baptiste,
Cassel Dominique,	Muller William,
Cerisot Henry,	Masené Pierre,
Cores Gabriel,	Maxastre Pierre,
Courtade Eugène,	Meyail Jean,
Duperray Jean Marie,	Pesch L. N.
Despagnet Mr	Paulonge, les époux Chatillon,
Dousgan J & Cie,	Pasquier Arpalo,
Dumas Alcée, Alcée Pierre fils,	Poisson Jules,
Dumas Ernest Edouard,	Presilh Florentin,
Bernier Jules Victor,	Poirson Philippe Auguste,
Delrecha Claude,	Patanchac Paul,
Dabney François,	Perpent Ernest Michel,
D'Isnard de Pontsant, Théodore,	Philastre Eugène,
D'Aoum Ernest,	Paquent Dominique,
Dethom Joseph Léon,	Pernet Constant,
Dahamel Mme Vve,	Ergard Ferriol,
Gand,	Sieanc Antoine,
Frémeaux Léon,	Salesmen Mathias,
Fulgeaux Mr,	Sistac Jean,
Forque Jean Baptiste,	Seagean Gilles,
Fleach Charles,	Savignel Paul,
Guiraud Mme Vve Joseph,	Turveillet Mr
Gartegiod Edouard & Mme,	Tuquet Michel,
Grau Victor,	Tapie Pierre,
[illegible] Auguste,	Vial Félix,
[illegible] Eugène,	Vallé François,
[illegible] Joseph,	Vachier Jean,
[illegible] Joseph,	Vergnole Michel
[illegible] Delphin,	Yung Michel.

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le 15 Mai 1880.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
15mai—

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et [illegible] par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.

—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 15 JUIN 1880,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 15 JUIN 1880.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à
$522.500.

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la Compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 15 JUIN 1880,

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$100,000..	$100,000
1	.... de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
600	Lots de....	100..	60,000
10000	Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.... 7,500

11,279 Lots s'élevant à.......$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nlle-Orléans (Lne.)

Par Bons sur la poste ou lettres enregistrées contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du
MARDI, 15 JUIN 1880,
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui [illegible] être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les [illegible] et les personnes [illegible] et sollicitent des billets en [illegible] de circulaires [illegible]

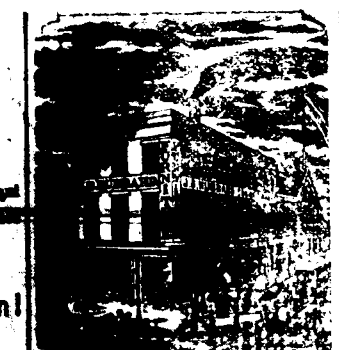

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

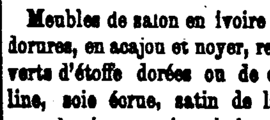

Meubles de chambre à coucher

en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

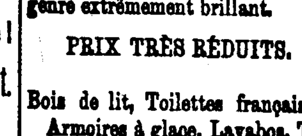

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92,
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Antoine Giraud vs Charles De Bouchet.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,153.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 25 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un lot de terre désigné par le numéro deux dans l'ilet numéro quarante et un, borné par les rues St. Antoine, Marais, Urquhart et Annette, mesurant trente et un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et trois lignes.

2° Un lot de terre désigné par le numéro deux de l'ilet numéro vingt sept, borné par les rues St-Jean Baptiste, Union, Bagatelle et Girod, mesurant trente deux pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de soixante seize pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 avril—[illegible] 30 7, 14, 21, 25 mai.

John T. Moore vs Algernon S. Mack et als.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No 3114.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) ancienne paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Barnett, à l'époque notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Eleanor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de trois cents pieds (300) sur la rue Eleanor, deux cent-cinquante six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent-quatre-vingts pieds et quatre lignes sur la rue Laurel.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai 15 22 29—5 8 juin

Jean St-Martin vs. Paul Estebon.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans la Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Dellassize, dans l'ilet No 26, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Dellassize du faubourg Plaisance. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 16 avril 1841, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire de la paroisse de Jefferson; le dit lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 5—cent vingt pieds et trois pouces de la ligne du faubourg Plaisance, et vingt-huit pieds 8 pouces et cinq lignes de largeur en arrière.

Etant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. et Mme Jean Barthet, conformément à un acte par devant J. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Nayades, Plaisant ou Toledano et Apollo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 18 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de Jean Lucien André, par acte pardevant E. Commagere, recorder et ex-officio notaire dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 31 mars 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

G. Pascal et als, liquidateurs, etc., vs Louis Smith.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 10,511.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 5 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro trois cent quatre-vingt quinze, qui est borné par les rues Bons Enfants, Musique, et Morales et la Promenade Lafayette, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Morales, sur une profondeur de soixante et un pieds cinq pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, allées et avantages qui y appartiennent, que lesdits deux lots sont une portion des deux lots désignés par les Nos onze et douze sur un plan déposé dans le bureau de Selim Wagner, anciennement notaire en cette ville, connu comme le plan No vingt quatre, qui a été acquis par le défendeur par un achat de Joseph Greiller, par acte pardevant William J. Castell notaire en cette ville en date du 31 août 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—11. 18. 25 juin 1, 5.

Etat de la Louisiane vs. Jos. Cohn.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,197.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus POUR TAXES D'ETAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-et-un, borné par les rues Front, Gravier, Fulton et Commune, et désigné par le lot numéro neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
9 mai—8,15,22,29—juin 5,10

A. M. Nelson vs ses créanciers.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,288—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. M. Nelson et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par F. E. Gibbs, syndic, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN J. HANNAN,
Député-greffier.
18 mai—16, 21, 25.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jeanne Dinet.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,878—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le second compte présenté par John Blandin, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
16 mai—21. 25.

Succession de William Nides.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,896.—Attendu que Mme Ellen Rowley, femme de Wm Nides, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Nides, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
16mai—16, 21, 25

Succession de Frederick Koch.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,424.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JOHN HERBERT, Greffier.
18 mai—18, 23, 27.

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane approuvés le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur l'avis du Bureau de Santé, contre toute place dans laquelle on a des raisons de croire qu'il existe des maladies pestilentielles, contagieuses ou infectieuses, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours contre tout navire, passagers, officiers et équipage, venant de cette place ou ces places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires, arrivant le et après le 10me jour de mai 1880, des ports ci-dessous, considérés comme infectés par la fièvre jaune, savoir: la Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers, équipages, passagers et cargaisons, arrivant des ports ci-dessus désignés ou ayant touché ou s'étant arrêtés à l'un ou l'autre, seront sujets à la détention ou quarantaine que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

De plus il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat sur ce sujet soit sévèrement punie.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et la cent quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
LOUIS A. WILTZ.
Par le Gouverneur:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.
5 mai—au 10—1m[illegible]

Etat de la Louisiane vs. Mre W. L. Cushing.
et
Le même vs. la même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 4184 et 1943.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent trente quatre, borné par les rues Constance, Magasin, St-Joseph et Julia, désignée comme le lot numéro un, mesurant trente-huit pieds de face à la rue Constance par une profondeur de cent six pieds.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27—juin 3,10,17,20

Etat de la Louisiane vs. Mme Chas. M. Chase.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 1,947.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quarante, borné par les rues Race, Peters, Orange et Tchoupitoulas, désigné comme lot numéro dix, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Race, sur une profondeur de cent pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27—juin 3,10,17,20

Etat de la Louisiane vs A. Chevillet et
Le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 7824 et 7148. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1875 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, LUNDI 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet numéro cent quatre-vingt-dix-neuf borné par les rues Ursulines, Chemin du Bayou, Robertson et Claiborne, et désigné comme lot No deux, mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur quatre-vingt-dix de profondeur.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27, mai, 3,10,17 et 20 juin.

Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans vs Paul Lacroix.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,452—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, LUNDI, 24 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. André, Felicity, Hercules (maintenant Rampart) et Dryades, mesurant d'après un plan fait par J. A. D'Hemecourt, député voyer, en date du 4 juillet 1867, soixante-dix-neuf pieds huit pouces de face sur la rue Felicity Road sur une profondeur de quatre-vingt pieds six pouces et six lignes entre lignes parallèles la dite façade commençant à une distance de vingt-quatre pieds quatre pouces du coin de dit Felicity Road et de la rue Hercules, le dit morceau ou portion de terre est composé de trois portions de terre, désigné sur le dit plan par les lettres B, C, et D, le côté du dernier s'étendant à la rue Dryades traversant le centre d'une allée de deux pieds huit pouces de largeur, dont le propriétaire de la propriété ici décrite a l'usage en commun avec le propriétaire de la propriété de l'autre côté de la dite ligne désignée par la lettre E, sur le dit plan.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 avril—22 29—6,13,20,24 mai

Arthur Denis vs Mme Joséphine May, femme de Conrad Seiler et son mari.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,598. En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le second District de cette ville LUNDI 24 mai à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Champs-Elysées, Marigny et Dauphine mesurant trente deux pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

2° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE touchant celui ci-dessus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant les mêmes propriétés acquises par Joséphine Seiler, la défenderesse, de Knife Booy, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, le 19 février 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° Au comptant pour payer et retirer un billet maintenant dû pour Neuf Cent Cinquante Piastres avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 15 février 1879 au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt du dit billet pour honoraires d'avocat. Trois piastres, coût d'une copie de l'acte hypothécaire, tous les frais de cour, et toutes les taxes dues sur la propriété.

2° Et à des termes de crédit pour faire face au paiement du billet de Neuf Cent Cinquante Piastres (950), daté de 15 février 1879 payable dans un an à partir de cette date avec huit pour cent d'intérêt du jour jusqu'à paiement. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte hypothécaire, etc.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22avril—22 29—mai 6 13 20 24.

Mlle Margaret Barry vs John Byrne.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44,729—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé au Shérif de la paroisse d'Orléans par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 19 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant le numéro 12 de l'ilet borné par les rues Commune, Claiborne, Palmyre et Derbigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de façade de soixante-quatre pieds sur la rue Derbigny, et formant l'encoignure des dites rues Palmyre et Derbigny, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de John McMahon, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en cette ville, en date du quinze avril 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19, 26, 2, 9, 16, 19 juin

Mme Seth Stem vs. Mme. Magdalene Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges et appartenant ou qui y dépendent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delbonde (anciennement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les lots Nos six, dix-sept, dix huit et dix-neuf, sur un plan d'un certificat ou devis fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue Poydras sur cent vingt-deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delbonde (anciennement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Broad, s'étendant sur la rue Julia, sur laquelle elle a une façade de quarante six pieds dix pouces et quatre lignes. Le lot No 17, mesure vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Broad, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Broad, et quatre-vingt-huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delbonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur sur la ligne du fond de vingt-neuf pieds deux pouces. Le lot No 18 mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Poydras, vingt neuf pieds et deux pouces de profondeur dans le fond sur quatre vingt huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad et quatre vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Delbonde (anciennement Dorgenois), et le dit lot No dix-neuf mesure vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad, sur quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Delbonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur dans le fond de vingt neuf pieds deux pouces.

Et aussi toute la succession, le droit, titre, intérêt, réversion, et réversions, restes, loyers, revenus, propriété, possession, pétition, réclamation et demande quelconque, aussi bien en droit qu'en équité de Elizabeth Fahrmann et ses héritiers et légataires de ces quatre lots de terre ci-dessus décrits et toute partie de ces derniers, avec tout ce qui y appartient, et spécialement tous les droits et privilèges de rachat réservés par elle en vertu de l'acte de vente de la propriété ici décrite jusqu'alors fait par elle en défendeur par un acte passé devant A. Hero, notaire, le 21 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant promis que tout droit d'acquérir ce privilège de rachat ne serait pas réclamé par elle ou par tout autre héritier d'elle et renonçant au droit ou privilège de racheter la propriété ici décrite.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse ici nommée, par vente, de Dame Veuve Elizabeth Fahrmann, conformément à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1878.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mai—15,22,29 juin5,12,16

PENSION PRIVÉE.

123 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

MME TRAPOLIN prie les voyageurs, ainsi que les familles désirant se mettre en pension de venir visiter son établissement où ils trouveront des chambres confortables et une table de premier ordre, le tout à des conditions des plus libérales.
18 mai—1mDE[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Factors & Traders Insurance Co. vs Louisiana Portable Railway Company.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 76,203. En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, MARDI, 22 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé et étant dans la ville de Rickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné par la lettre D, borné par les rues Valmont, Front et Leontine et le fleuve Mississippi, conformément à un plan dressé par Benjamin Buisson et W. T. Thompson, voyer, le 23 mars 1849 et déposé à l'étude de Joseph B. Beard anciennement notaire en cette ville, le dit ilet mesure deux cent quatre-vingts pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Front, deux cent trente-six pieds, plus ou moins, de face à la rue Valmont, et deux cent onze pieds, plus ou moins, de face à la rue Leontine, mesure américaine, ensemble avec les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, et tout l'accroissement futur du dit ilet provenant de la batture ou de l'alluvion qui pourrait y accroître dans le dit ilet sur le fleuve Mississippi.

Un certain morceau de terre situé et étant dans ladite ville de Rickerville, maintenant le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Levée, Valmont, Leontine et Valmont mesurant deux-cent-quatre-vingt pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Levée, deux-cent-quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Valmont et la même façade à la rue Leontine et subdivisé en vingt-deux lots numérotés de un à vingt-deux, les deux inclusivement, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 29 avril 1854, déposé comme le plan No 112, à l'étude de Théodore O. Stark, notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges, avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque sorte.

Etant les mêmes propriétés acquises par vente, par les défendeurs, de John Ursin Lavillebeuvre, conformément à un acte passé pardevant J. Castell, notaire en cette ville, en date du 16 mai 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27,—juin 3, 10, 17, 22

Etat de la Louisiane vs Dame Phil. Clarke.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2136—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour acquitter les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, le LUNDI, 21 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet numéro deux cent soixante quatorze, borné par les rues Dryades, Rampart, Girod et Julia, et désigné comme le terrain numéro trois, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Dryades, sur quatre-vingt-quinze de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet numéro deux cent soixante-quinze, borné par les rues Dryades, Mobile Landing, Delord et Julia, désigné comme le terrain numéro vingt-huit, mesurant trente pieds de face rue Dryades, sur cinquante de profondeur.
Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—27—juin 3,10, 17, 20.

Etat de la Louisiane vs W. H. Cook.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 1949—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent trente, borné par les rues Annunciation, Constance, Race et Robin, désignée comme lot numéro deux, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent soixante pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27,—juin 3, 10, 17, 20.

Etat de la Louisiane vs D. W. Hames et le même vs. D. F. Hames.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 2,318 et 2,901.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873 et 1877 je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quarante-deux, borné par les rues Magasin, Melpomène, Constance et Terpsichore, désigné comme lots numéros un et dix-sept mesurant, chaque, trente-deux pieds de face à la rue Magasin, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Condition—comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27, juin 3, 10, 17, 20.

J. P. Harrison Jr & Co. vs M. F. McDonald.

COUR DE DISTRICT, paroisse Natchitoches, No 8242.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District, pour la paroisse de Natchitoches, dans le procès ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 1er juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de M. F. McDonald dans le procès pendant actuellement de la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, portant sur le docket de la dite cour le No 9147, et ayant pour titre, M. F. McDonald vs Mechanics and Traders Ins. Company, Lloyd R. Coleman, président.
Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 26, 1 juin

Etat de la Louisiane vs Dan. Dorman.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 4,274 et 2,396.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, pour acquitter les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré numéro cent onze, borné par les rues Melpomène, Annunciation, Chippewa et Terpsichore, désigné comme les lots numéros cinq et six, mesurant cinquante cinq pieds de face rue Melpomène, sur cent-vingt-sept pieds de profondeur.
Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25 juin 1,7,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS.

No 10,971—ELIZABETH B. VALLE, FEMME de Henry Tricou, contre son mari.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE le vingt-huitième jour d'avril 1880, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès ci-après, dans les termes suivants, savoir:
Elizabeth B. Valle, femme de Henry Tricou contre son mari—No 10,971.

Dans cette affaire, soumise à la cour après les plaidoiries et les témoignages enregistrés à la cour, considérant que la demanderesse a établi les conclusions de sa pétition, et que la loi et les preuves sont en sa faveur,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait séparation de biens entre la demanderesse Elizabeth Brunet Valle, femme de Henry Tricou, et le dit Henry Tricou, que la communauté de biens et d'acquêts existant jusqu'ici entre eux soit dissoute; que l'acte d'abrogation, d'abolition, de révocation et d'annulation de donation de la propriété foncière faisant face à la rue St Ferdinand, et décrite en premier lieu dans la pétition de la demanderesse, lequel acte a été passé devant Selim Magner, notaire, le 15 août 1870; ainsi que l'acte de vente de la dite propriété de Joseph Amile Valle au défendeur, Henry Tricou, soient considérés et déclarés nuls et de nul effet; que l'acte de donation à la demanderesse de la dite propriété par Joseph Emile Valle et sa femme, passé devant Octave De Armas, notaire, le 6 juillet 1861, soit considéré et déclaré être encore en pleine vigueur, et conséquemment que la dite propriété soit reconnue être encore le propre bien distinct et paraphernal de la demanderesse; que l'acte passé devant James Fahey, notaire, le 20 janvier 1875, prétendant être une vente de Caroline Pradat, veuve de Joseph Emile Valle à la demanderesse d'une propriété foncière située à un des coins des rues Grands Hommes et Enghien, dans cette ville, décrite en second lieu dans la pétition de la demanderesse, soit considéré et déclaré être en réalité une donation à la demanderesse faite par la dite veuve, sa mère, et conséquemment que la dite propriété constitue un bien distinct et paraphernal de la demanderesse.

Il est en outre ordonné que la demanderesse soit autorisée à assumer seule l'administration exclusive de ses dites propriétés et de toutes autres propriétés qu'elle peut posséder et acquérir plus tard, et que le défendeur soit condamné aux dépens.
Jugement rendu le 28 avril 1880.
Jugement signé le 3 mai 1880.
N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de mai de l'an de Notre Seigneur 1880.
H. MIESTER, député-greffier.
11 mai—11,16,20 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District, Paroisse d'Orléans—No 10,938—Dame Clémentine A. Blaffer vs. John A. Blaffer.—Je certifie par les présentes que le dix-neuvième jour d'avril 1880 jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après et dans les termes suivants, savoir:
Dame Clémentine A. Blaffer vs. John A. Blaffer.—No 10,938.

Dans cette affaire soumise à la Cour le dix-neuvième jour d'avril 1880, pour les raisons assignées ci-dessus par la Cour, le droit et les témoignages étant en faveur de la demanderesse,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement rendu en faveur de la dite demanderesse, Dame Clémentine A. Blaffer, née Schneider, épouse de John A. Blaffer, son époux, décrétant une séparation de biens et une dissolution de communauté de gains et d'acquêts qui a existé entre eux.

Il est en outre ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement rendu en faveur de la dite demanderesse, Dame Clémentine A. Blaffer, l'épouse en question, et contre le dit défendeur, John A. Blaffer, son époux, pour la somme de Trente-deux mille cent-dix-neuf dollars quatre-vingt-douze cents ($32,119 92), avec 5 pour cent d'intérêt par an sur cette somme, à partir de la date où la demande légale a été faite, savoir: le 23 mars 1880, jusqu'à paiement, y compris les frais du procès, avec reconnaissance de son hypothèque légale résultant de l'inscription de sa réclamation.
Jugement rendu le 19 avril 1880.
Jugement signé le 23 avril 1880.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai de l'année de Notre Seigneur Mil-huit-cent-quatre-vingt.
ALF. MOSS, Greffier.
13mai—3[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Actions populaires à l'encan.
Succession de Mme F. D. Walthall, décédée.
Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 41,742.
A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON—W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi et demi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 mai 1880, dossier No 41,742 pour le compte de la succession de Mme F. D. Walthall, décédée, il sera vendu à l'encan—

[14] Quatorze actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de ville de la Nlle-Orléans, chacune payée en plein de $100 chaque.
[23] Vingt-trois actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, $50 chacune payée en plein.
Conditions—Comptant avant le transfert.
9 mai—9, 16, 19. 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison et effets mobiliers.
Successions réunies de John B. Hood et de Mme Anna M. Hennen, sa femme, tous deux décédés.
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier. No 41,473.

PAR NASH & HODGSON. W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. LUNDI, 24 mai 1880, à 10 1/2 heures du matin, à la résidence No 220, rue Troisième, encoignure Camp.—En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 16 avril 1880. Dossier No 41,473, pour compte des successions réunies de John B. Hood et de sa femme, Anna M. Hennen, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—
Un lot de meubles et d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
12 mai—12, 16, 19, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison élégants.
Peintures à l'huile rares.
Pendules de Bronze, Corniches, Stores, Bibliothèques, Livres, Ornements, Ustensils de cuisine, etc., etc.
Succession de Mme E. M. Hennen, décédée.
Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans—dossier No 41,923
Sans réserve à l'encan.

PAR NASH & HODGSON—W. I. HODGSON, Crieur.—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI, 24 mai 1880, à dix heures et demie du matin, sur les lieux, No 220 rue Troisième, coin Camp, en vertu et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880, dossier No 41923, pour le compte de la succession de Mme E. K. Hennen, décédée, à l'enchère publique, sera vendu

Le contenu en entier de la sus-dite maison, consistant en beaux meubles de maison, des peintures à l'huile rares et de valeur, porcelaine, verrerie, ornements, etc., suivant l'inventaire enlissé à la sus-dite cour.
Conditions—Comptant sur remise des objets.
13 mai—16, 19, 22 et 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
LOT DE TERRE VACANT
Rue Chestnut, près celle Philip.
Succession de Harry T. Hays, décédé.
Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 39,112.
A long crédit. A l'encan.

PAR NASH & HODGSON. W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—LUNDI, 31 Mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hotel St-Charles, en cette ville, en vertu de et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1880, dossier No 39,112, pour le compte de la succession de Harry T. Hays, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet compris entre les rues Philip, Premier, Chestnut et Camp, mesurant 28 pieds de face rue Chestnut, sur une profondeur d'environ 159 pieds 11 pouces, plus ou moins, mesure américaine. Etant cette partie du terrain la plus rapprochée de la rue Philip, de trois certains lots de terre mesurant, chacun, 30 pieds de face rue Chestnut, sur une profondeur d'environ 159 pieds 11 pouces, appartenant aux héritiers de la sus-dite succession.

Conditions: L'acquéreur fournira son billet daté du jour de l'adjudication, payable dans 18 mois avec 6 0/0 par an d'intérêt à partir de cette date jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale au vendeur et la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en l'année 1880.
L'acte de vente pardevant George W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—mai 9 16 23 30

PAR S. GUINAULT.

Vente positive d'une propriété rue de l'Hôpital, près de la rue des Remparts No 159.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Hôpital sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Remparts et Bourgogne, ensemble une maison No 159, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de deux chambres, galerie et deux cabinets, citerne latrines etc. Le tout ci-vidé en deux logements. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt et de l'hypothèque.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur et compris les taxes exigibles en 1880 en sus du prix de vente. Le cheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage et paiera 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
20—mai

Succession de Charles Eugène Morin. No 42,005. Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 22 mai 1880 il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—En vertu d'un ordre d'envoi en possession de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 19 mai 1880.—Vente pour effectuer le partage de la propriété suivante.

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 38 pieds 6 lignes de profondeur entre les rues Dumaine et Ste Anne. Ensemble, une maison sous le No 293, ayant plusieurs chambres, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de date en un billet par coupons portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Abel Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.
L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de vente pour garantir son adjudication.
20 mai—

Magnifiques terrains, terre très haute, rue des Champs-Elysées, et rue Girod.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—SAMEDI, 22 mai 1880, il sera vendu, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale.
Quatre lots de terre désignés par les lettres A, E, F, dans l'ilet renfermé par les rues Champs-Elysées, Marigny, Villeré et Girod Robertson ou St Jean-Baptiste—Pour les dimensions, voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.
Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les Taxes exigibles en 1880 en sus du prix de vente—Les acheteurs se soumettront aux clauses pénales d'usage.
18 mai—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Deux bonnes résidences en bois dans le Deuxième District, No 296 rue des Ursulines, et 229 rue Prieur.
No 10.833.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Amédée Brugier et al. vs. Philippe Brugier et al.
Vente pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau, 56 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre émis par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 16 avril 1880.

1° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Quartier, Hôpital et Roman, mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur commençant à une distance de 96 pieds de la rue du Quartier sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds.
Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage contenant 4 chambres, cuisine contenant 2 chambres, puits, cave, lieux d'aisance.

2° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St. Philippe, mesurant à une distance d'à peu près 33 pieds de la rue Roman, 24 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur entre lignes parallèles de 68 pieds.
Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage, contenant 3 chambres à l'étage inférieur et une dans la mansarde, une cuisine en bois à deux étages, puits, cave et lieux d'aisance.

3° La moitié d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Tangipahoa mesurant 50 acres plus ou moins commençant à la partie Nord du Head Right No 39, et connu comme le Michael Vera Head Right dans le Township 4, Sud du range 7 Est et borné comme suit: commençant au coin Nord-Est du dit Head Right No 39 sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, de là courant à l'Ouest 92 50/100 chaînes à un poteau sur le coin Nord-Ouest du dit Head Right, delà au Sud 30 minutes Est 5 chaînes 40/100 de chaînes à un poteau sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, delà à la rive Ouest de la dite rivière jusqu'à l'endroit du commencement.

Termes et Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit d'un an pour billets des acquéreurs (divisés en coupons) portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de l'assurance et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 avril—20,24 mai 1,8,15,22

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur rue Troisième, entre Carondelet et Baronne.
Succession de Louis Gastauer.
No 39,897—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur,—Bureau et Salle d'encan 45 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, sera vendue à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 12 avril, 1880, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 121, compris entre les rues Carondelet, Baronne, Troisième et Quatrième, désigné comme le lot No 10, il mesure 30 pieds de face rue Troisième sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1880. L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—24, 1, 8, 15, 22.

VENTES A L'ENCAN.

AR C. E. GIRARDEY

Un magnifique carré d'ilet dans le voisinage de l'école McDonough, dans le Troisième District, rues Rocheblave, Dergenois, D'Abadie et Onzaga.

PAR C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique—
Le magnifique carré d'ilet désigné par le No 1341 et borné par les rues Rocheblave, Dergenois, D'Abadie et Onzaga. Il est situé en face de l'école McDonough, bien remblayé et désirable pour spéculer et améliorer; on construit beaucoup dans le voisinage.
Conditions—Moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente pardevant Jno. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26 mai—20au29

Propriété de choix dans le Deuxième District pour un grand restaurant, magasins, jardin de bière ou emplacement de commerce qui exige beaucoup d'espace près de la rue du Canal.

Vente positive pour cause de départ.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan
Cette belle et vaste résidence et magasin centralement situés et bien améliorés désignés par les Nos. 41 et 43 rue Bourbon, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Douane et Bienville.
La propriété mesure 60 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 178 pieds sur la ligne de côté sur la rue Bienville et 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté près de la rue de la Douane, puis s'étendant à angle droit 30 pieds sur la rue de la Douane. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages avec mansardes solidement construites que l'on peut facilement convertir en un grand magasin ou en deux magasins ordinaires, les bâtis en du fond ont deux ou trois étages faisant plus de trente belles chambres.
Pour une pension—grand restaurant, jardin de bière ou emplacement de commerce, cette propriété ne saurait être mieux située ou plus désirable. Avec la propriété il sera vendu vingt-deux actions du fonds capital de l'Association consolidée des Planteurs de la Louisiane, sur lesquelles il sera dû $1,557 90 payable le 1er juin 1880, garanties par hypothèque sur ladite propriété. Les dites action et les obligations comme actionnaire l'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication.
Termes et conditions—1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mai—à la vente.

Une jolie maison-cottage élevée de terre et ayant un grand jardin dans le Second District, et la maison de résidence en bois, double, à deux étages, rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, seront vendues à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La jolie et confortable maison-cottage en bois élevée de terre, avec 6 grands terrains formant l'angle sud-est des rues Dorgenois et Hôpital dans le carré d'ilet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital mesurant 157 pieds 8 pouces et 7 lignes de face rue Dorgenois, sur une profondeur sur la rue de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Hôpital.

2° La maison de résidence en bois à deux étages, double, désignée par les Nos 233 A 235 rue des Ursulines, dans le carré d'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny; le terrain mesure 33 pieds 10 pouces de face rue des Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, la maison a quatre chambres à chaque étage et chaque côté, cuisine à l'arrière, corridor latéral et citerne.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
15mai—16 22 jusq date

Emplacement de commerce de premier ordre et une propriété rapportant un excellent revenu.

Les magasins et maisons de résidence au coin des rues St. Louis et Villeré Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique—
Le magasin et la maison de résidence formant l'angle Sud-Est des rues St. Louis et Villeré dans le carré d'ilet compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré.
La propriété comprend cinq terrains mesurant une façade totale de 96 pieds rue St Louis sur une profondeur et façade rue Villeré, de 126 pieds 7 pouces, sur lesquels sont construites une bâtisse en briques à deux étages et des bâtisses en bois. Voir le plan, à la vente pour les subdivisions, etc. La propriété se vendra en totalité ou en partie. Récemment réparée, elle rapportera un excellent revenu. Elle est située dans un quartier populeux. Un capitaliste entreprenant pourrait tenir un magasin de comestibles dans la maison de premier ordre et réaliser chaque année de la somme que lui aurait couté la propriété.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et en outre ils devront payer comptant la commission de l'encanteur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Jos. Cavillier, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 mai—16, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.
DEUX FERMES DÉSIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE,
près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et Bouconsquié.
Dans l'affaire de Joe Larrouque vs la Banque d'Epargnes de la Nlle Orléans
No 8797—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront vendus, à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, et rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés d'ilots désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et le tout, d'un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath, paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits passages et servitudes qui y appartiennent—d'après le plan dressé par L. Bringier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Jos. Marks ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente d'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz, No 3993 du dossier de cette cour.

2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississippi, en cet Etat, sur le chemin de la Métairie et composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et de la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la dite ville de Bath, d'après le devis de Jules G. Dreux, ingénieur, en date du 15 mai, 1873.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, selon le gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication, frais d'annonces pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire aux frais des acquéreurs.
8mai—8,9,15,16,22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce
Succession de Peter Green.
No 38,951.
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent la bâtisse du milieu de l'ilet, de trois maisons coin Girod et Commerce, désigné par le No 59 de la rue Girod, l'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages dans le fond, 19 sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large, en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em. Rusha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/2 comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant, les améliorations devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant J. G. Bastie, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

525 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 21 mai 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No [illegible] rue de Chartres—
525 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment
Conditions à la vente. 21mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

Jolie maison de résidence dans le faubourg, à l'enchère publique.
L'emplacement le plus pittoresque en cette ville,
Faisant face au Bayou St-Jean et au chemin de la Métairie.
La maison de résidence et le terrain de Musgrove,
A un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, rue Carondelet, SAMEDI, 22 mai 1880, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

LA RÉSIDENCE DE E. B. MUSGROVE, faisant face au bayou St-Jean, 262 pieds 6 pouces, 300 pieds de profondeur sur la ligne de la propriété de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, 290 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, sur 290 pieds 2 pouces sur la ligne qui fait face au Bayou. La propriété est un cottage élevé, dont le rez-de-chaussée sert de cuisine, chambre de décharge et chambre à bain etc. de grandes galeries devant et derrière, grands corridors de grandes chambres d'un arrangement élevé, toutes bien finies et dernièrement mises en parfait état, toutes les améliorations modernes, le terrain est parfaitement arrangé en un jardin et une pelouse, environ 120 orangers en rapport, 13 pacaniers, vignes portant de beaux raisins, figuiers, et chambre à fourrage écuries, remises, cul ine, cages à poules, pigeonnier, cage à porcs.
Une maison de résidence des plus complètes et des plus engageantes à posséder près de laquelle passent trois chemins de fer, près de la bâtisse du Jocky Club, des Fair Grounds, du chemin de la Métairie, du Magnolia, du Parc de la ville et du Pont du Bayou, ayant près de 600 pieds de face sur le Bayou St-Jean. La propriété peut être visitée tous les jours en en demandant la permission aux encanteurs.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.
Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
21mai 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Agréable résidence-cottage rue St-Charles, entre les rues Troisième et Quatrième.
Vente à crédit pour effectuer un partage.
E. [illegible] Adams tuteur etc., vs. J. A. Braselman tuteur et administrateur etc.
No 41,817. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey encanteur Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 16 mars 1880 et signé le 20 mars 1880 il sera vendu afin d'effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-dessous décrite à savoir:

La jolie résidence cottage No 637 rue St. Charles dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Charles Carondelet, Troisième et Quatrième désigné comme le lot No 14, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, élevé, à un étage avec mansarde, retiré de la rue, avec balcon devant, de l'air et de la lumière des deux côtés, quatre chambres et trois chambres aux mansardes, dans le corps principal de logis, une cuisine à deux étages avec salle à manger cuisine et deux chambres au-dessus, chambre à bain, deux cabinets, hangar etc., gaz partout. Louée à 35 piastres par mois jusqu'en octobre 1880. Ce cottage de choix fait face à la belle résidence de A. C. Hutchinson et se trouve dans le même ilet que les résidences du juge J. H. Kennard et J. D. Bruce.
Conditions de la vente—La moitié comptant et le reste à un crédit de un an avec intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la dite portion de crédit devant être représentée par les billets de l'acquéreur de la propriété, les dits billets devant être subdivisés en coupons au gré des parties intéressées et devant être spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur et contenant la clause d'intérêt, et la clause de l'acte contenant l'adjudication et les autres devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, spécialement celle qui a trait aux honoraires d'avocat en cas de poursuite, l'assurance de la propriété contre les risques du feu et particulièrement la clause contre l'aliénation et le paiement de toutes les taxes imposées sur la dite propriété et payables pendant l'année courante devant être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication comme une condition de plus de la vente.
Actes de vente pardevant Charles G. Andry, notaire.
20 avril—20,24 mai 1 8.15.16.21.22

ANNONCE JUDICIAIRE.
PROPRIÉTÉ A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.
Nos 457 et 459 rue REMPART,
ENTRE LES RUES MELPOMENE ET TERPSICHORE.
Succession de Alexander P. Waldren.
No 41,910—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 32 pieds de face à la rue Rempart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, à l'usage de deux familles, chaque corps de logis ayant corridor dans le fond, et huit chambres de chaque côté, gaz partout, cave, hydrant, etc.
Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 12 Passage de la Bourse.
Et à la même heure et au même endroit au comptant, un dépôt de $170 64 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $42 66 a été payée comme dividende.
9 mai—9,15,22,29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété dans le Premier District à l'encan.
Succession de Mme Catherine Sites, femme de Patrick Comfort
No 41,863—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, le 26 mai 1880 à midi à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 10 mai 1880, il sera vendu à l'encan la propriété suivante, à savoir:
Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Magnolia et Locust, désigné par le No 263 et formant l'encoignure des rues Locust et Cypress, mesurant 37 pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de 125 pieds sur la rue Cypress.
Conditions de la vente—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant caution, avec une bonne garantie solvable, comme la loi le prescrit, portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente, avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur aura à payer comptant une somme suffisante à liquider les taxes arriérées, s'il en est dû sur la dite propriété, ainsi que les frais pour la vente de la dite propriété, lesquels montants seront déduits de son enchère.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, aux frais des acquéreurs.
12mai—12, 16, 22, 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.
Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiane et coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.
Vente au comptant.
Succession de John H. Mullour—No 41,118.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe étant la moitié du No 2 et attenant au No 3 et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis désignée par les Nos 411 et 413 rue St. Charles, qui se trouve entre les résidences du Dr James G. Belden et de M. Louis Rose.

2° Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Pitt et Prytanée, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre situés dans le Septième District de cette ville, Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Adams, Hillary et Zimpel, désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin des rues Zimpel et Hillary.
Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
12mai—12,15,22,29 juin5,12

E. G. Sander,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
BUREAUX ET ÉCURIES:
34..........Rue des Français..........34
Entre Chartres et Decatur, 3e District.
26 fev—1 an. mar jeu dim.

FRANÇOIS DUFRÈCHE,
Successeur de JAMES GIRNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brevetés,
En acajou et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
VOITURES A LOUER
21 janv—1an. DMJ